

Banque Rhône-Alpes



Rapport Annuel
2017

Sommaire

La Banque Rhône-Alpes

Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes	1
Agences commerciales	2-5

Le Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	6-13
- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	
- Informations sur les mandataires sociaux	
- Rémunérations des mandataires sociaux	
- Assemblées générales	
- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société	
- Délégation d'augmentation de capital en cours	
- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	
Projet de Résolutions Assemblée générale Ordinaire du 4 mai 2018	14-15

Les Comptes Annuels

Rapport du Directoire	16-28
Résultats financiers des cinq derniers exercices	29
Bilans et Hors Bilan comparés	30-31
Compte de Résultat Publiable	32
Annexe aux comptes annuels	33-73
Rapports des Commissaires aux Comptes	74

Conseil de Surveillance

Président	Philippe AYMERICH
Vice - Président	Yves BLAVET
Membres	Caroline COURTIADÉ Carole DUFOUR Marie FONTAINES Stéphane LABAT SAINT VINCENT Louis-Fabrice LATOUR Michèle LECENES Olivier MALFAIT
Membres Salariés	Anthony BARBIER Isabelle VIENNOT

Commissaires aux Comptes

Titulaires	Deloitte & Associés BBM & Associés - Baker Tilly
Suppléants	S.A. BEAS S.A. SOFIDEEC

Directoire

Président	Yvon LEA
Vice - Président	Franck BEASSE
Membre	Robert LARCHER

Comité de Direction

Marketing	Vincent BOSCHER	Groupes	José BEAURIN
Patrimoine	Fabrice BARBOTIN		Vincent BONNEFOND
Risques	Christophe CANIFFI		Bernard BOUCHET
Entreprises	Philippe LAVAL		Christophe BRUGIDOU
Audit & Contrôle	François GERVAISE		André FERRERO
Pilotage & Comptabilité	Julien GARNIER		Sébastien GHEMARD
Banque Privée	Gilles GOLDBERG		Jérôme ODEYER
Ressources Humaines	Cyril BARREAU		Marc PISICCHIO
Communication	Eric VERNUSSE		Marie-Thérèse POLICASTRO
C R F I	Pascal VIDAL		

Les agences commerciales de la Banque RHONE-ALPES

ALPE D'HUEZ

25, place Jean Moulin - 38750 L'Alpe d'Huez
Tél. : 04.76.11.42.10 - Fax : 04.76.11.10.68

ANNONAY

14, Avenue de la Gare - 07100 Annonay
Tél. : 04.75.33.02.32 - Fax : 04.75.33.71.58

BEAUNE

2, rue de Lorraine - 21200 Beaune Cedex
Tél. : 03.80.22.25.34 - Fax : 03.80.22.90.06

BELLEVILLE S/SAÔNE

140, rue de la République - 69220 Belleville Cedex
Tél. : 04.74.06.11.20 - Fax : 04.74.06.11.29

BESANÇON

20, rue Proudhon - 25000 Besançon
Tél. : 03.81.65.07.20 - Fax : 03.81.65.07.29

BOURG-D'OISANS

16, avenue de la République - 38520 Bourg-d'Oisans
Tél. : 04.76.11.10.60 - Fax : 04.76.11.10.68

BOURG-EN-BRESSE

6, cours de Verdun - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04.74.22.41.23 - Fax : 04.74.50.40.58

BOURGOIN

100, rue de la Liberté - 38300 Bourgoin
Tél. : 04.74.43.59.20 - Fax : 04.74.43.59.28

BRIGNAIS

15-17, rue de Janicu - 69530 Brignais
Tél. : 04.72.31.92.50 - Fax : 04.72.31.92.58

BRON

166, avenue Franklin Roosevelt - 69500 Bron
Tél. : 04.72.14.88.40 - Fax : 04.72.14.88.48

CALUIRE

71, rue Jean Moulin - 69300 Caluire et Cuire
Tél. : 04.37.26.20.20 - Fax : 04.37.26.20.28

CHALON S/SAÔNE

7, boulevard de la République - 71100 Chalon s/Saône
Tél. : 03.85.48.23.47 - Fax : 03.85.48.26.50

CHENÔVE

71, rue Roland Carraz - 21300 Chenôve
Tél. : 03.80.54.36.20 - Fax : 03.80.54.36.28

CORENC

46, avenue du Grésivaudan - 38700 Corenc
Tél. : 04.76.90.40.91 - Fax : 04.76.90.82.43

CROLLES

487, avenue Amboise Croizat - 38920 Crolles
Tél. : 04.76.45.99.80 - Fax : 04.76.45.99.88

DARDILLY

11, chemin de Gargantua - 69570 Dardilly
Tél. : 04.37.49.77.10 - Fax : 04.37.49.77.18

DÉCINES

182, rue Emile Zola - 69150 Décines
Tél. : 04.72.02.13.11 - Fax : 04.72.02.19.17

DEUX ALPES

94, avenue de la Muzelle - 38860 Les Deux Alpes
Tél. : 04.76.11.50.02 - Fax : 04.76.11.10.68

DIJON GRANGIER

1, rue de la Poste - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.58.97.97 - Fax : 03.80.58.97.87

DIJON TOISON D'OR

127, Avenue de Langres - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.60.95.30 - Fax : 03.80.60.95.39

DOMÈNE

73, rue Jean-Jaurès - 38420 Domène
Tél. : 04.76.77.10.80 - Fax : 04.76.77.55.28

ECULLY

27, avenue de Raymond de Veysières - 69130 Ecully
Tél. : 04.78.33.18.05 - Fax : 04.78.33.12.34

EYBENS

8, place de Verdun - 38320 Eybens
Tél. : 04.76.00.50.00 - Fax : 04.76.00.50.08

GENAS

39, rue de la République - 69740 Genas
Tél. : 04.72.79.21.21 - Fax : 04.72.79.21.28

GRENOBLE**EDOUARD REY**

20 et 22, boulevard Edouard Rey - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.28.12.37 - Fax : 04.76.28.12.40

ILE VERTE

6, place du Docteur Girard - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.00.70.60 - Fax : 04.76.00.70.68

INTERNATIONAL

1 bis, place Vaucanson - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.88.18.20 - Fax : 04.76.88.18.78

STALINGRAD

57, rue de Stalingrad - 38100 Grenoble
Tél. : 04.76.12.90.60 - Fax : 04.76.12.90.68

VALLIER

4, boulevard Joseph Vallier - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.49.36.47 - Fax : 04.76.49.96.28

VAUCANSON

1 bis, place Vaucanson - 38000 Grenoble
Tél. : 04.76.88.18.20 - Fax : 04.76.88.18.78

LA GRAVE

Route Nationale 91 - 05320 La Grave
Tél. : 04.76.11.07.51 - Fax : 04.76.11.31.68

LA VERPILLIERE

640, rue de la République - 38290 La Verpillière
Tél. : 04.74.82.31.90 - Fax : 04.74.82.31.98

LYON**BACHUT**

342, avenue Berthelot - 69008 Lyon
Tél. : 04.72.78.50.60 - Fax : 04.72.78.50.69

BÂT-D'ARGENT

5 et 7, rue du Bât d'Argent - 69001 Lyon
Tél. : 04.72.98.81.81 - Fax : 04.72.07.85.78

BELLECOUR - SAINTE HÉLÈNE

15, rue de la Charité - 69002 Lyon
Tél. : 04.78.38.76.16 - Fax : 04.78.38.76.18

CONFLUENT

66, Cours Charlemagne - 69002 Lyon
Tél. : 04.37.23.67.70 - Fax : 04.37.23.67.78

CROIX-ROUSSE

2, place de la Croix-Rousse - 69004 Lyon
Tél. : 04.72.07.43.50 - Fax : 04.72.07.43.58

GERLAND

100, rue de Gerland - 69007 Lyon
Tél. : 04.37.37.26.00 - Fax : 04.37.37.26.08

GUILLOTIÈRE

1-3, place Victor Basch - 69003 Lyon
Tél. : 04.78.95.85.00 - Fax : 04.78.95.85.09

LAFAYETTE

235, cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04.72.75.88.48 - Fax : 04.72.75.88.27

MONTCHAT

96 bis, cours du Docteur Long - 69003 Lyon
Tél. : 04.72.68.48.68 - Fax : 04.72.68.48.69

ROOSEVELT

28, cours Franklin Roosevelt - 69006 Lyon
Tél. : 04.78.37.46.49 - Fax : 04.72.56.08.64

VAISE

6, place de Paris - 69009 Lyon
Tél. : 04.72.53.68.70 - Fax : 04.72.53.68.78

MÂCON

238, quai Lamartine - 71009 Mâcon
Tél. : 03.85.39.91.39 - Fax : 03.85.39.91.27

MIRIBEL

161, rue Général Degoutte - 01700 Miribel
Tél. : 04.78.55.90.06 - Fax : 04.78.55.00.84

MONTÉLIMAR

23, place Emile Loubet - 26200 Montélimar
Tél. : 04.75.00.89.90 - Fax : 04.75.00.89.99

NYONS

10, place de la Libération - 26110 Nyons
Tél. : 04.75.26.90.80 - Fax : 04.75.26.90.89

OULLINS

112, Grande Rue - 69600 Oullins
Tél. : 04.78.51.86.59 - Fax : 04.78.51.82.40

OYONNAX

11, rue Bichat - 01100 Oyonnax
Tél. : 04.74.73.80.02 - Fax : 04.74.73.26.58

PIERRELATTE

1 A, avenue Jean Perrin - 26700 Pierrelatte
Tél. : 04.75.96.58.00 - Fax : 04.75.96.58.09

PONTCHARRA

Le Castel 159, rue des Ecoles - 38530 Pontcharra
Tél. : 04.76.97.61.20 - Fax : 04.76.97.13.88

PONT-DE-CLAIX

6, rue du Canal du Drac - 38800 Pont-de-Claix
Tél. : 04.76.99.21.10 - Fax : 04.76.99.21.18

ROMANS

1, place Jacquemart - 26100 Romans
Tél. : 04.75.05.87.60 - Fax : 04.75.05.87.69

SEYSSINET PARISSET

37, Boulevard des Frères Désaire - 38170 Seyssinet Parisset
Tél. : 04.76.26.42.13 - Fax : 04.76.26.69.44

ST-ETIENNE DORIAN

13, place Dorian - 42005 St-Etienne
Tél. : 04.77.42.62.42 - Fax : 04.77.42.82.91

ST ETIENNE BELLEVUE

86, rue des Docteurs Charcot - 42000 St-Etienne
Tél. : 04.77.46.53.50 - Fax : 04.77.46.53.58

ST-JEAN-EN-ROYANS

13, place du Champ de Mars - 26190 St-Jean-en-Royans
Tél. : 04.75.48.66.38 - Fax : 04.75.48.56.48

ST-MARCELLIN

32, Grande Rue - 38164 St-Marcellin
Tél. : 04.76.38.11.10 - Fax : 04.76.38.84.18

ST-MARTIN-D'HÈRES

94, avenue Gabriel Péri - 38400 St-Martin-d'Hères
Tél. : 04.76.00.76.20 - Fax : 04.76.00.76.29

STE FOY-LES-LYON

24, ave Général de Gaulle - 69110 Ste Foy-Les-Lyon
Tél. : 04.72.16.16.70 - Fax : 04.72.16.16.78

ST-PRIEST

23 bis, rue Gallavardin - 69800 St-Priest
Tél. : 04.78.20.04.84 - Fax : 04.78.20.03.09

SASSENAGE

6, place de la Libération - 38360 Sassenage
Tél. : 04.38.02.25.50 - Fax : 04.38.02.25.58

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

54, avenue de la République - 69160 Tassin
Tél. : 04.37.41.64.50 - Fax : 04.37.41.64.58

TOURNON

62, quai Farconnet - 07300 Tournon
Tél. : 04.75.08.87.20 - Fax : 04.75.08.96.68

VALENCE

2, place de la République - 26000 Valence
Tél. : 04.75.75.86.86 - Fax : 04.75.75.86.98

VIENNE

21, boulevard de la République - 38200 Vienne
Tél. : 04.74.53.82.70 - Fax : 04.74.53.82.78

VILLEFRANCHE S/SAÔNE

108, rue de la République - 69400 Villefranche
Tél. : 04.74.62.85.60 - Fax : 04.74.62.48.98

VILLEURBANNE

158, cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne
Tél. : 04.37.43.16.40 - Fax : 04.37.43.16.49

VOIRON

13, place du Général Leclerc - 38500 Voiron
Tél. : 04.76.05.23.66 - Fax : 04.76.05.94.78

VOREPPE

25, Grande Rue - 38340 Voreppe
Tél. : 04.76.50.11.29 - Fax : 04.76.50.43.68

70 agences

Les agences spécialisées

BOURGOGNE ENTREPRISES

127, avenue de Langres - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.60.82.72 - Fax : 03.80.60.82.77

DRÔME-ARDÈCHE ENTREPRISES

2, place de la République - 26000 Valence
Tél. : 04.75.82.15.80 - Fax : 04.75.55.00.74

GRENOBLE ENTREPRISES

1 bis, place Vaucanson BP218 - 38005 Grenoble
Tél. : 04.76.88.18.01 - Fax : 04.76.88.18.99

LOIRE PAYS VIENNOIS ENTREPRISES

13, place Dorian - BP 218 - 42005 St Etienne
Tél. : 04.77.42.62.46 - Fax : 04.77.42.62.41

LYON ENTREPRISES

235, cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04.72.75.87.00 - Fax : 04.72.75.87.94

PORTE DES ALPES ENTREPRISES

29, rue Condorcet Bât.A Vaulx Milieu - BP 97 -
38093 Villefontaine Cedex
Tél. : 04.74.95.50.46 - Fax : 04.74.95.60.58

RHÔNE-ALPES NORD ENTREPRISES

238, quai Lamartine - 71009 Mâcon Cedex
Tél. : 03.85.39.91.11 - Fax : 03.85.39.91.29

BANQUE PRIVEE

5 et 7, rue du Bât d'Argent - 69001 Lyon
Tél. : 04.72.98.81.78 - Fax : 04.72.98.81.80

CENTRE REGIONAL FINANCEMENT IMMOBILIER

235, cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04.72.75.86.77 - Fax : 04.72.75.86.02

RHÔNE INSTITUTIONNELS

235, cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04.72.75.86.86 - Fax : 04.72.75.86.85

10 agences spécialisées

Le Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

6-13

- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
- Informations sur les mandataires sociaux
- Rémunérations des mandataires sociaux
- Assemblées générales
- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société
- Délégation d'augmentation de capital en cours
- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Projet de Résolutions Assemblée générale Ordinaire du 4 mai 2018

14-15



Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise

Ce rapport est établi pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017.

La Banque Rhône-Alpes est à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Liste des Membres du Conseil au 31 décembre 2017 :

Noms des membres	Qualité
- Monsieur Philippe AYMERICH	Président du Conseil
- Monsieur Yves BLAVET	Vice-président du Conseil
- Monsieur Anthony BARBIER	Membre élu par les salariés
- Madame Caroline COURTIADÉ	Membre indépendant
- Madame Carole DUFOUR	Membre indépendant
- Madame Marie FONTAINES	Membre indépendant
- Monsieur Stéphane LABAT SAINT VINCENT	Membre du Conseil
- Monsieur Louis-Fabrice LATOUR	Membre indépendant
- Madame Michèle LECENES	Membre du Conseil
- Monsieur Olivier MALFAIT	Membre indépendant
- Madame Isabelle VIENNOT	Membre élu par les salariés

Le Conseil de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes est composé de **11 membres** au 31 décembre 2017 dont **5 membres indépendants** choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société ainsi que 2 membres élus par les salariés.

Les « administrateurs » sont nommés pour 3 ans à l'exception des administrateurs représentant les salariés qui sont élus pour 4 ans.

La Banque Rhône-Alpes applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre, 4 femmes siègent au Conseil de la Banque, portant ainsi à 40% le taux de représentativité féminine, hors membres salariés.



1- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque « administrateur », la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise, ou son représentant.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les « administrateurs » peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.



2- Informations sur les mandataires sociaux :

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Philippe AYMERICH

- **Directeur Général** : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ;
- **Président du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2013) ; Banque Laydernier (depuis 09/2016) ;
- **Président du Comité de Surveillance** : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2016)
- **Président du Conseil d'Administration** : Norbail Immobilier (depuis 12/2017)
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ; Banque Rhône-Alpes (de 04/2012 à 05/2013) ;
- **Administrateur** : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ; Franfinance (de 04/2014 à 12/2017) ; Antarius (depuis 12/2016) ; Amundi Group (de 02/2012 à 11/2015) ; Généras SA (de 06/2010 à 06/2012) ; Société Générale Ré SA (de 08/2010 à 06/2012) ; Sogécap (de 03/2012 à 12/2016) ; Norbail Immobilier (depuis 12/2017) ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Tarneaud (depuis 03/2012) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 04/2012) ; Banque Laydernier (depuis 09/2016) ; Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ;
- **Membre du Comité de Surveillance** : Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 11/2016) ;
- **Représentant Permanent de Société Générale** au Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et résolution (de 10/2014 à 03/2016).

Yves-Marie BLAVET

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2013) ;
- **Vice-président du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 10/2016) ;
- **Représentant Permanent du Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance** : Banque LAYDERNIER (depuis 11/2012) ;
- **Administrateur du Conseil d'Administration** : ANTARIUS (du 20/12/2012 au 12/12/2016) ;
- **Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance** : Banque COURTOIS (du 06/12/2012 au 20/05/2016).

Caroline COURTIADÉ

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2016) ;
- **Gérant** : SCP Reyjal Thurel Courtiade Brun Borel-Giraud (depuis 01/2005).

**Carole DUFOUR**

- **Présidente** : Idées en Tête (depuis 02/1989) ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2013) ;
- **Membre du Conseil d'Administration** : Groupe ORAPI.

Marie FONTAINES

- **Présidente du Directoire** : Société Techné ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2016) ;
- **Présidente du Groupe étanchéité** : Syndicat Professionnel ARTEMA (depuis 01/2017).

Stéphane LABAT SAINT VINCENT

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque KOLB (de 02/2013 à 12/2017) ; Société de Bourse Gilbert Dupont (depuis 05/2014) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 02/2013) ;
- **Administrateur** : Banque Pouyanne (depuis 04/2013) ; Antarius (depuis 12/2012)

Louis Fabrice LATOUR

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2010) ;
- **Président du Directoire** : Maison Louis Fabrice Latour (depuis 1999) ;
- **Président Directeur Général** : Les Vins Henry Fessy (depuis 2008) ;
- **Président** : Simonnet Febvre (depuis 2003) ; Latour Ardèche (depuis 2010) ; Domaine de VALMOISSINE (depuis 2010) ;
- **Gérant** : Latour Marchal (depuis 1999) ; Domaine Simonnet (depuis 2010) ; Caves du Plateau (depuis 2008) ; LBS (depuis 2012) ; Latour Immeubles (depuis 2012) ; Vignoble Latour (depuis 2010) ; Tonnellerie Marconnet (depuis 2010) ;
- **Co-Gérant** : Domaine Louis Latour (depuis 1999) ; Latour & Partenaires (depuis 2001) ; Vignoble de Bel Air (depuis 2008) ;

Michèle LECENES

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Société Marseillaise de Crédit (depuis 04/2014) ; Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2016)

Olivier MALFAIT

- **Président du Directoire** : SAMSE (depuis 01/2017) ; DORAS (de 09/2019 à 06/2017) ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2014) ;
- **Membre du Directoire** : SAMSE (depuis 01/2000) ; DORAS (depuis 12/2007) ;
- **Président** : SC INV SAS (depuis 06/2008)
- **Membre du Comité de Direction** : Deguerry SAMSE SAS (depuis 05/2004) ; Célestin Matériaux SAS (depuis 04/2006) ; La Boîte à Outils SAS (depuis 04/2006) ; Tarare matériaux SAS (depuis 05/2010) ; Sweetair France SAS (depuis 05/2010) ; Bourg Matériaux SAS (depuis 06/2010) ; Remat SAS (depuis 05/2012) Dumont Immobilier SAS (depuis 06/2012) ; Entrepôt du bricolage Aubenas SAS (depuis 07/2013) ; BTP Distribution SAS (depuis 11/2016)
- **Gérant** : Remat Services (de 09/2016 à 08/2017)



- **Représentant permanent de la société SAMSE** : Directeur Général Délégué de la société christaud SA (depuis 04/2017)
- **Représentant permanent de la société SAMSE** : Directeur Général de la société REMAT SAS (depuis 09/2017)
- **Représentant Permanent de la société SAMSE** : au Conseil d'Administration de la société Christaud SA (Depuis 05/1998).
- **Représentant permanent de la société SAMSE** : Administrateur des ETS Pierre Henry et Fils SAS (de 06/2017 au 31/12/2017)
- **Représentant Permanent de la société SAMSE** : au Comité de Direction de la de la société Bois Mauris SAS (depuis 07/2010)
- **Représentant Permanent de la SAMSE** : au Conseil de Surveillance de la société Matériaux SIMC SAS (depuis 01/2014)
- **Représentant Permanent de la société SAMSE** : Présidente de la société Remat SAS (de 09/2016 à 08/2017)
- **Représentant Permanent de la société SAMSE** : au Comité de Direction de la société Remat SAS (depuis 09/2016)
- **Représentant Permanent de la société DORAS** : Présidente de la société Outimat BTP SAS (de 09/2016 à 06/2017)
- **Représentant Permanent de la société DORAS** : Présidente de la société Socobois SAS (de 09/2016 à 06/2017)
- **Représentant Permanent de la société DORAS** : Présidente des ETS Roger Cleau SAS (de 09/2016 à 06/2017)
- **Représentant Permanent de la société DORAS, Gérante de la SCI** : des Essards (de 09/2016 à 06/2017) ; Jurador (de 09/2016 à 06/2017) ; des Mines (de 09/2016 à 06/2017) ; de la Bouteaude (de 09/2016 à 06/2017) ; du Petit Fort (de 09/2016 à 06/2017) ; Louis Pergaud (de 09/2016 à 06/2017) ; des Abattoirs (de 09/2016 à 06/2017) ; Guillemier (de 09/2016 à 06/2017) ; Montboutot la tour (de 09/2016 à 06/2017) ; Le petit Bourey (de 09/2016 à 06/2017) ; Immodor (de 09/2016 à 06/2017) ; La Jonction (de 09/2016 à 06/2017) ; Pousson Losne (de 09/2016 à 06/2017) ; Saint Georges (de 09/2016 à 06/2017) ; Tête de Loup (de 09/2016 à 06/2017)
- **Administrateur** : Ets Pierre Henry et Fils SAS (de 07/2006 à 06/2017) ; Plattard SAS (Depuis 04/2009) ; Les Comptoirs du Bois Associés (depuis 04/2009) ; MEDEF Isère (depuis 06/2009) ; M+ Matériaux (depuis 07/2009) ; Zanon Transports (depuis 03/2011) ;

Administrateurs Salariés :

- **Anthony BARBIER**

Administrateur élu par les salariés : Banque Rhône-Alpes (depuis 11/2016)

- **Isabelle VIENNOT**

Administrateur élu par les salariés : Banque Rhône-Alpes (depuis 11/2016)

- **Olivier WEIL**

Administrateur élu par les salariés : Banque Rhône-Alpes (de 10/2014 à 03/2017)



2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

• Des membres complémentaires et expérimentés

Le Conseil de Surveillance est composé d'« administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

• Une formation adaptée au profil des "administrateurs "

Bénéficient d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
- les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire majoritaire de la Banque.

• Absence de conflit d'intérêt :

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 7 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque.

L'administrateur maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

• Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.

Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

• Administrateurs indépendants

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.



• Déontologie

Chaque « administrateur » s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

3- Rémunérations des mandataires sociaux :

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux « administrateurs ». Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Seuls les membres indépendants et les administrateurs représentant les salariés perçoivent des jetons de présence.

Tableau des jetons de présence concernant l'exercice 2017

Membres indépendants	Montant net versé
Caroline COURTIADÉ	1984,83
Carole DUFOUR	2645,83
Olivier MALFAIT	1322,92
Louis Fabrice LATOUR	661,46
Marie FONTAINES	2645,83
Michèle LECENES	1322,92
Membres représentant les salariés	
Anthony BARBIER	3520,83*
Isabelle VIENNOT	3520,83*
Olivier WEIL	880,21*
Total	18505,21

* Jetons versés à leur syndicat post renonciation de leur part

4- Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.



La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le **4 mai 2018**.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « *Projet de Résolutions Assemblée générale Ordinaire du 4 mai 2018* »

5- Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

6- Délégation d'augmentation de capital en cours :

sans objet

7- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : sans objet

8- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Le Conseil de Surveillance constate que la Banque Rhône-Alpes a présenté une contribution au financement de l'économie régionale en très forte progression, décaissant plus d'un milliard d'euros de crédit sur l'ensemble de sa clientèle. Cela permet aux encours de crédits de progresser de 7,7% dépassant 3.4 milliards d'euros. La banque a également de nouveau accéléré son développement commercial avec un fonds de commerce qui atteint plus de 160 000 clients actifs fin 2017, bénéficiant d'une dynamique de conquête sur tous ses marchés représentant plus de 11 500 entrées en relation. En parallèle, l'épargne confiée par les clients a dépassé les 4.8 milliards d'euros en croissance de 6%, reflétant d'une part des collectes de dépôts toujours en augmentation de 4% à 2.85 milliards d'euros et surtout une conservation en augmentation de 9% franchissant la barre des 2 milliards d'euros.

Dans un contexte contraint de taux bas, de contraintes réglementaires et de transformation, la Banque Rhône-Alpes délivre un résultat d'exploitation en baisse de 31% pour atteindre 29.57 millions d'euros. En dépit de la forte tonicité commerciale, le PNB s'est contracté de 5,7% à 137,35 millions d'euros. Intégrant des charges réglementaires et de transformation, les frais généraux ont augmenté de 6.3% à 99,2 millions d'euros. Le RBE comptable ressort ainsi à 38,2 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'élève à 72%. Les efforts déployés sur la qualité des encours de crédit pourtant en forte croissance ont permis de réduire de nouveau le Coût du Risque, en baisse de 7,9% à 8,6 millions d'euros.

Le Conseil de Surveillance observe que le Résultat Net s'élève à 19,8 millions d'euros, contre 27,6 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 28%. Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2017. Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire dans le cadre de la stratégie qui lui a été fixée. Le Conseil félicite tous les collaborateurs de la Banque Rhône-Alpes pour leur dynamisme et leur efficacité dans un environnement exigeant. Il remercie par ailleurs tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 19 818 951,48 €.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que :

- Le Bénéfice de l'exercice s'élève à 19 818 951,48 € ;
- Que celui-ci majoré du report à nouveau de l'exercice précédent soit 4 448 460,35 € ;
- Constitue un total distribuable de 24 267 411,83 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'attribuer à titre de dividende 10 772 601,00€. Le dividende par action s'élève à 13,72 euros.
- d'affecter en report à nouveau 9 046 350,48€ ;
- de maintenir la réserve ordinaire à hauteur de 57 026 714,00 €.

Le report à nouveau passe ainsi de 4 448 460,35 € à 13 494 810,83 €.

Le dividende de 13,72 € par action portant sur 785 175 actions sera mis en paiement le 18 mai 2018.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2016	29,50 € par action
Exercice 2015	38,52 € par action
Exercice 2014	24,10 € par action

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre pour approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 745K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat de **M. Philippe AYMERICH** en qualité de membre du Conseil pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

Les Comptes Annuels

Rapport du Directoire	16-28
Résultats financiers des cinq derniers exercices	29
Bilans et Hors Bilan comparés	30-31
Compte de Résultat Publiable	32
Annexe aux comptes annuels	33-73
Rapports des Commissaires aux Comptes	74

Rapport du Directoire

À l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 mai 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de la Banque Rhône-Alpes au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Une croissance économique mondiale plus favorable et soutenue

L'activité mondiale a été solide sur l'année 2017 bénéficiant à la fois d'une accélération de la croissance (taux d'intérêt bas, optimisme des investisseurs et prix du pétrole) et d'une dynamique commerciale internationale dans la plupart des grandes zones économiques.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée élevée grâce à une hausse des dépenses de consommation et malgré les contraintes climatiques. Les incertitudes sur la politique économique ont diminué et les réductions d'impôts ont été adoptées.

La reprise se confirme dans les économies émergentes, tirée par le rebond de la demande chinoise et le retour de flux de capitaux depuis début 2017.

Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation et des importations, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

En Europe, le niveau de croissance de l'année 2017 est le plus élevé depuis dix ans. La zone euro bénéficie, en effet, d'un léger assouplissement budgétaire et d'une hausse de l'emploi. De plus, les conditions monétaires très accommodantes soutiennent la reprise du crédit alors que le redressement du commerce international dynamise les exportations.

L'activité en France a été dynamique avec une croissance autour de +1,9% en 2017 avec l'accélération des exportations, de la consommation des ménages et le rebond de l'emploi.

La BCE, confrontée à l'appréciation récente de l'euro, a annoncé un retrait graduel de sa politique d'achats d'actifs et la fin de son programme en octobre 2018 avec des taux directeurs stables sur l'ensemble de l'année.

Sur le territoire régional de la Banque Rhône-Alpes, la conjoncture économique s'est également confortée, avec notamment une production des entreprises à son niveau le plus haut depuis 2011. Les entrées de commandes sont encore dynamiques dans l'ensemble des secteurs et sur les deux composantes domestique et export. Dans les services, l'activité demeure bien orientée, cette tendance semble être solidement ancrée du fait d'une demande toujours vive. Enfin, les régions Auvergne, Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté ont vu le nombre de défaillances d'entreprises continuer de baisser en 2017, respectivement de 1.8% et de 2.5%.

Dans un contexte de taux bas persistant, la Banque Rhône-Alpes présente des résultats commerciaux dynamiques et des résultats financiers résilients tout en s'affichant en retrait

Le PNB est en retrait de 5,7% à 137,35 M€ au 31 décembre 2017. Les frais généraux sont en hausse de 6,3% à -99,18 M€ en raison des charges liées au réglementaire et aux dépenses de transformation. Le coût du risque a poursuivi sa baisse à -8,6 M€ (-7,9%) confirmant la tendance favorable du profil de risque alors que les encours de crédit ont connu une très forte croissance. Le résultat d'exploitation apparaît donc en retrait de 31,4% à 29.57 M€. Compte tenu du recul du résultat brut d'exploitation, le résultat net ressort à 19,8 M€ en baisse de 28,2%.

Après retraitements de la provision sur les encours PEL/CEL, le PNB s'inscrit en retrait de 4,9% au 31 décembre 2017.

La marge nette d'intérêts s'inscrit en repli de 12,3% malgré une dynamique historique sur les productions de crédits. La marge d'intérêts reste, en effet, pénalisée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas, la poursuite des renégociations de crédits immobiliers et la forte collecte de dépôts.

Les commissions nettes sont en croissance de 3,2% soutenues en premier par la progression des commissions de services (+2%), reflétant la croissance des fonds de commerce et la poursuite du développement de la bancassurance. Dans un contexte de marché plus favorable, les commissions financières s'affichent en forte hausse (+13,8%) avec des encours et des taux de commissionnement en croissance, grâce notamment au fort développement des activités de Banque Privée.

Des relais de croissance encore dynamiques en 2017

La collecte assurance vie ralentit après deux exercices particulièrement dynamiques. Tout au long de l'année, elle s'est toutefois orientée plus fortement vers des placements en Unités de Compte, plus favorables en termes de rendement dans un contexte de taux bas.

La souscription de SICAV FCP a ainsi été particulièrement soutenue, en évolution de +111% par rapport à 2016.

L'évolution boursière et le regain de confiance des marchés ont porté les bons résultats en Epargne Financière, avec une production d'Assurance Vie marquée par la hausse de la part en Unités de Comptes à 28,8%. Par ailleurs, le déploiement de la Gestion Initiale s'accélère pour atteindre 16 600 contrats actifs deux ans après son lancement. Cette option permet à nos clients Premium de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs selon leur profil d'investissement.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement avec de très bonnes performances avec :

- plus de 375 foyers à fin décembre 2017 soit une progression de 9 % sur un an et une collecte nette de 47 M€ en croissance de 62%
- un PNB de 5,4 M€, toujours en progression marquée par rapport à 2016 (+35%).

L'activité d'opérations de haut de bilan (Corporate Finance) affiche une année 2017 réussie, avec notamment deux opérations significatives et un total de revenu proche de 0.5 M€.

La Banque Rhône-Alpes a également renforcé son positionnement de banquier assureur, distribuant sur 2017 plus de 7 000 contrats d'assurances bancaires et prévoyances, 2 440 Multi Risques Habitation (+10% / 2016), et pour leur première année de lancement, 1 350 Multi Risque Automobile et une centaine de contrats Multi Risque Professionnels.

La banque accélère ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de l'année 2017 portées avec le Groupe Crédit du Nord sont les suivantes :

- **le renforcement permanent de sécurisation des opérations** réalisées par nos clients avec le déploiement de la solution VP@ss d'authentification forte auprès des clients Entreprises, Professionnels et Particuliers. L'accord obtenu en mai 2017 par les banques du groupe Crédit du Nord auprès de la CNIL pour tester l'authentification par reconnaissance vocale récompense l'investissement régulier dans les dernières technologies notamment en matière de sécurité et de lutte contre la fraude.

- **l'élargissement des services multibanque** en une plateforme de services bancaires et non bancaires : première banque de détail en France à proposer l'agrégation de compte multibanque dès novembre 2016, le Groupe Crédit du Nord enrichit cette offre avec la Gestion de Budget. Accessible sur tous les devices et OS, elle permet à nos clients depuis septembre 2017 de gérer leur budget et de disposer d'une vision prévisionnelle de leurs comptes dans l'ensemble de leurs établissements bancaires. Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Groupe a conclu différents accords pour proposer des solutions personnalisées à ses clients, avec notamment Gérerseul.com, Oxatis et Payzen. Ces différents services viennent compléter l'offre Norplus proposant des réductions dans plus de 800 enseignes partenaires assorties d'offres de cash-back. Cette plateforme de service sera progressivement enrichie début 2018 avec un coffre fort permettant d'historiser e-factures et e-relevés ainsi que d'offres privilégiées en optimisation de dépenses, en partenariat avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leurs besoins de mobilité. Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu, nos conseillers peuvent grâce à la signature électronique ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tout type de transactions bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solution de web conférence.

Depuis 2017, l'aménagement des agences est repensé pour recevoir les clients dans une «agence 2.0» tandis que les services en ligne sont complétés

pour faciliter le suivi des demandes en cours et des contrats signés, directement depuis les sites web et applications de la banque.

La recherche du zéro-papier se poursuit avec la dématérialisation des avis financiers.

- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers clientèle : le Groupe Crédit du Nord poursuit le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de notre animation commerciale en permettant d'adresser avec pertinence aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

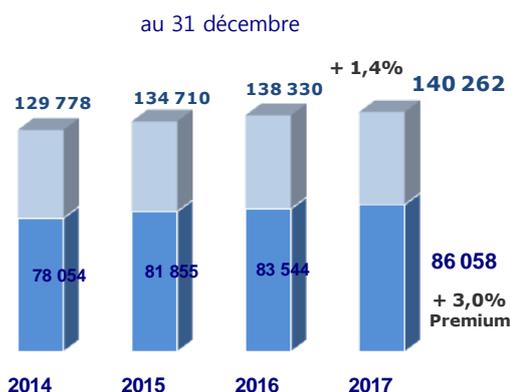
ACTIVITE COMMERCIALE

Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période.

Poursuite du développement du fonds de commerce du Particulier (+1.4%)

La conquête de 9 400 nouveaux clients Particuliers, en retrait de 8% vs 2016, s'est portée vers nos segments cœurs de cible, soutenue notamment par le rachats de prêts immobiliers à la concurrence. Le fonds de commerce dépasse désormais 140 260 clients Particuliers actifs, avec un fonds de commerce de Particuliers Premium qui a progressé plus rapidement à +3%.

Fonds de commerce Particuliers

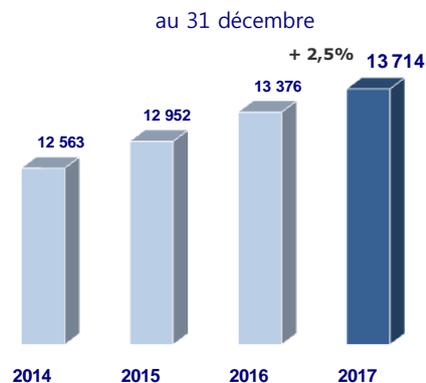


La progression du fonds de commerce a également bénéficié des efforts de conquête liés à l'extension de relations, à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

Afin d'optimiser les contacts avec nos clients cœur de cible, la Liste des Contacts Prioritaires a été enrichie en 2017 pour redéfinir les scores

d'appétence et répondre toujours mieux aux besoins identifiés. Un objectif de contacts qualifiés a été mis en place afin d'assurer un RDV-conseil à un rythme au minimum annuel pour nos clients Premium.

Fonds de commerce Professionnels



Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel (+3% y compris la partie privée seule)

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels reste soutenu par la dynamique d'entrées en relations avec près de 1.700 nouveaux professionnels en relation commerciale. Une attention particulière est portée sur la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans (plus d'une entrée en relation sur deux) et une conquête accrue sur le segment des Professions Libérales (21% des entrées en relations, en croissance de +26%/ 2016). Pour ce segment de clientèle, la Banque a mis en place un dispositif dédié avec des conseillers spécialisés ainsi que différents partenariats.

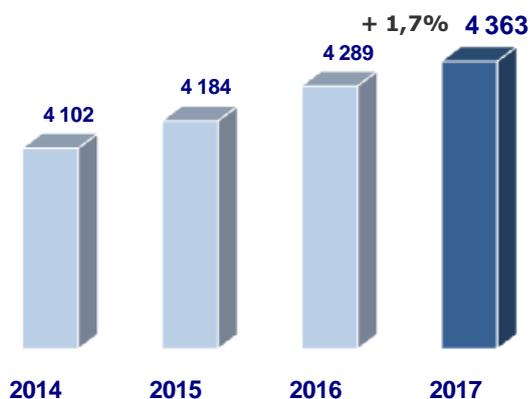
Le dispositif de proximité de la banque avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Ce sont ainsi près de 66% de nos clients Professionnels que nous accompagnons également à titre privé.

Une progression du Fonds de Commerce Entreprises qui se poursuit (+2%)

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de 2%. La conquête de nouveaux clients de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires a progressé de 21% et la banque est en relation principale avec plus du tiers de ses clients Entreprises.

Fonds de commerce Entreprises

au 31 décembre



L'offre de produits et services a continué de s'enrichir en 2017

En partenariat avec ALD, la Banque Rhône-Alpes et le groupe Crédit du Nord proposent désormais **la location longue durée de véhicules** à ses clients particuliers et professionnels. Cette offre s'assortit en outre de nombreux services et assurances complémentaires.

Sur le marché des Particuliers, une offre intermédiaire entre les cartes Visa Premier et Visa Infinite est venue compléter la gamme : **la carte Visa Platinum**, qui offre des plafonds de retrait et paiement supérieurs à ceux de la carte Visa Premier ainsi que des garanties plus étendues en matière d'assurances et d'assistance. Un nouveau partenariat extrabancaire a été lancé avec Gérerseul.com. Il est destiné à nos clients Premium et permet d'accéder à une solution simple de gestion locative par internet pour un tarif très compétitif.

Les fonctionnalités internet ont également été enrichies de la **gestion du budget multibanques, en complément de l'agrégateur de comptes** pour un meilleur suivi et une optimisation de la gestion des dépenses. Tout comme la vision multibanques, Ce service fonctionne sur les seuls comptes CDN ou sur les comptes agrégés et est disponible sur le site, les tablettes et smartphones.

Sur le marché des Professionnels, « **l'Assurance Multirisque des Pros** » a été lancée mi-juin. Elle protège les locaux professionnels et leur contenu et couvre également la responsabilité civile. Proposée en option, la télésurveillance des Pros permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans son local professionnel. **Un partenariat a été signé en fin d'année avec Doctolib** pour la prise de RDV en ligne 7J/7 et 24H/24 sur mobile et tablette pour toutes les professions médicales et paramédicales.

Sur le marché des Entreprises, **une nouvelle application mobile** a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant

d'embarquer la gestion de sa relation bancaire sur son portable. **Des nouveaux partenariats ont été noués, tant avec des Fintech** telles que I Raiser permettant la collecte de dons en ligne, qu'avec de grands noms comme Federal, cabinet d'ingénierie financière et sociale, pour accompagner nos clients Entreprises dans la mise en place de politiques d'actionnariat salarié.

Un partenariat a été noué avec le Fonds Européen d'investissement pour disposer d'une offre bénéficiant de la garantie InnovFin. Cette garantie, placée sous l'égide de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, s'inscrit dans le cadre du plan Juncker et permet de faciliter l'accès des PME et ETI familiales à des financements destinés à accompagner leur démarche innovante.

La Banque Rhône-Alpes comme le Groupe Crédit du Nord sont de longue date attachés à la satisfaction de ses clients, mesurée par un baromètre annuel

Les performances sont également mesurées par des baromètres de satisfaction. Les résultats du baromètre concurrentiel 2017 réalisé par le cabinet CSA auprès des clients des principales banques françaises (1) placent la Banque Rhône-Alpes et le Groupe premier ex æquo sur les marchés des clients Particuliers et Entreprises en termes de satisfaction globale. Ils sont en deuxième position sur le marché des Professionnels.

(1) Baromètre réalisé par téléphone au 1er trimestre 2017 par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 15660 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des onze principales banques françaises.

Après plusieurs années de hausse marquée, les encours d'épargne bilancielle atteignent un pallier

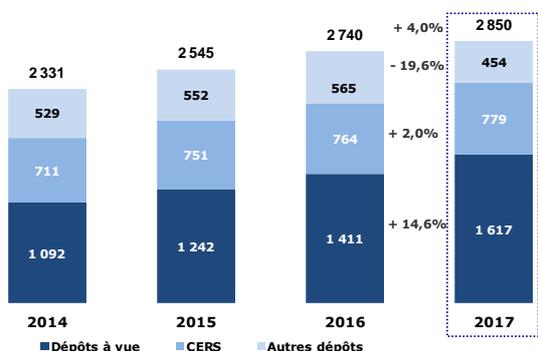
Les encours d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de 4%, très largement tirés à la hausse par les encours de dépôts à vue (+14.6%). Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance en forte hausse depuis 2014 mais marque un pallier depuis l'été 2017.

Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de 14% sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à 14.8%.

Au total, 200 M€ de dépôts bilanciaux ont été collectés sur un an. Ces flux reflètent toujours un excédent de trésorerie important de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

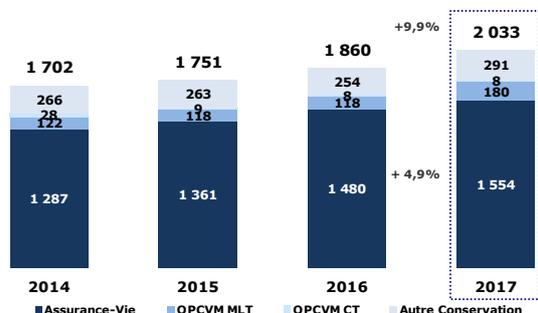
Les encours d'épargne à régime spécial sont en progression de 2% à 779 M€, portés notamment par les avoirs sur Livret A (+8%). Les encours de LDD, CSL Particulier et PEL sont en légère hausse tandis que le Compte Epargne Logement enregistre une décollecte.

S'agissant des clientèles commerciales, les dépôts à terme et BMTN sont en net recul à -19,6 % compte tenu des moindres rendements proposés, tant sur les comptes à terme (-20%) que sur les Certificats de Dépôts et Bons à Moyen-Terme Négociables (-29%). Seul l'encours du compte sur livret dédié aux Institutionnels s'affiche en hausse de 23%.



Une progression dynamique de l'épargne hors bilan

Si la collecte brute d'assurance vie en volume s'est montrée moins tonique qu'en 2016 (-5%), la production d'OPCVM s'est affichée très soutenue et ressort en progression de 111% vs 2016, compte tenu d'un travail d'allocation d'actifs favorisant les supports en unités de comptes ou SICAV-FCP. La conservation dépasse ainsi la barre des 2 Mds€ en progression de 10%.



Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 6%, à 4.88 Mds€.

La production de crédits atteint le niveau record d'1 Mds€ de financement au service des clients.

La production de crédits immobiliers dépasse son niveau historique de 2015

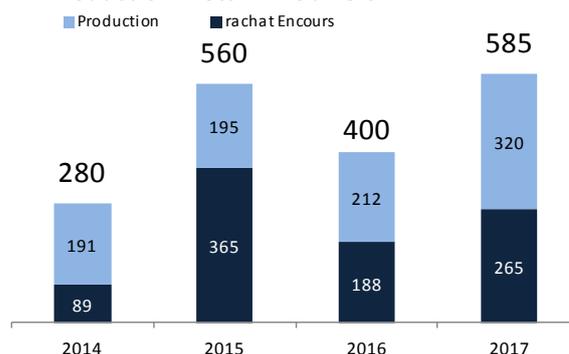
La production de crédits immobiliers a été marquée par une vague sans précédent de rachat d'encours entre les différents acteurs de la place pendant tout le premier semestre. Le phénomène s'est ensuite fortement ralenti au second semestre pour s'assécher en fin d'année. Dans ce contexte, la production a dépassé son niveau historique de 2015 avec 585 M€, en progression de 46% vs 2016.

En parallèle, la Banque Rhône-Alpes s'est voulue très réactive et attentive aux demandes de renégociations de taux, contrant ainsi les propositions de la concurrence. Malgré un ralentissement brutal au deuxième semestre, les volumes renégociés ont atteint 240 M€ (+54% vs 2016).

L'encours de crédits immobiliers s'affiche en hausse marquée de 10,4% sur un an pour s'établir à 1,86 Mds€ à fin 2017 avec une part de marché orientée favorablement.

La banque continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

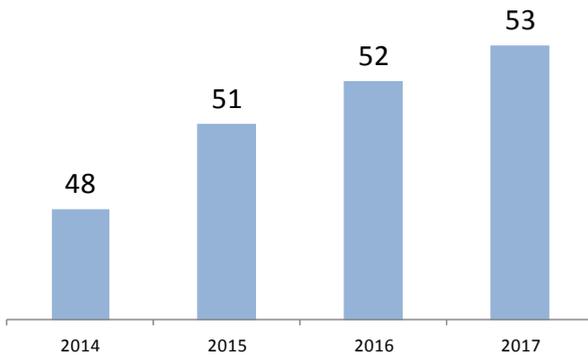
Production Prêts Immobiliers



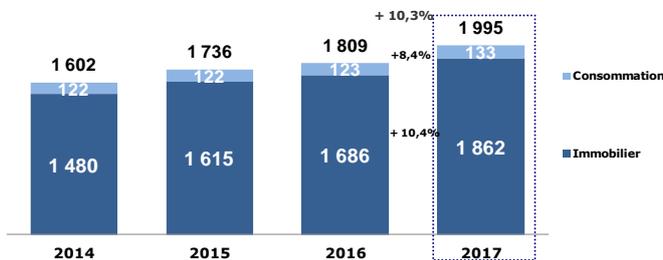
Les crédits à la consommation ont confirmé leur reprise, engagée depuis 2016

L'ensemble des conseillers veillent à l'accompagnement des projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. La production de prêts personnels (+2% vs 2016) atteint son plus haut niveau depuis 2012. Les encours associés sont en progression de 3,8%.

Production Prêts Personnels



L'encours total de crédits aux Particuliers atteint quasiment 2 Mds€, en progression de 10% sur 1 an.

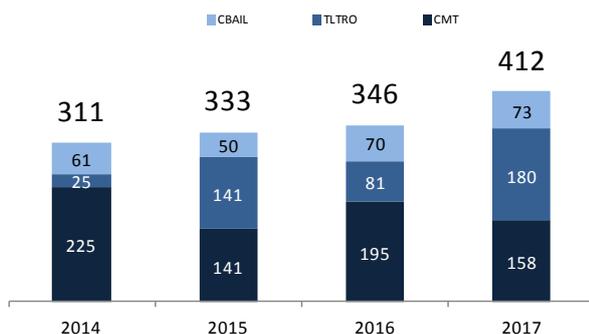


De par ses relations historiques avec la clientèle de PME françaises, la Banque Rhône-Alpes participe activement au financement de l'économie.

La production de crédits moyen-long terme a été particulièrement soutenue au premier semestre à la faveur des 180 M€ d'offre TLTRO II injectés dans le financement de l'économie locale, et tout en restant dynamique au second semestre malgré l'extinction de l'enveloppe. Dans le même temps, la production de Crédit Bail a également atteint un niveau historique, en progression de 4%. Au global, la production de crédits en faveur des entreprises et professionnels a atteint un niveau exceptionnel en 2017 avec 412 M€ décaissés, en hausse de 19% vs 2016.

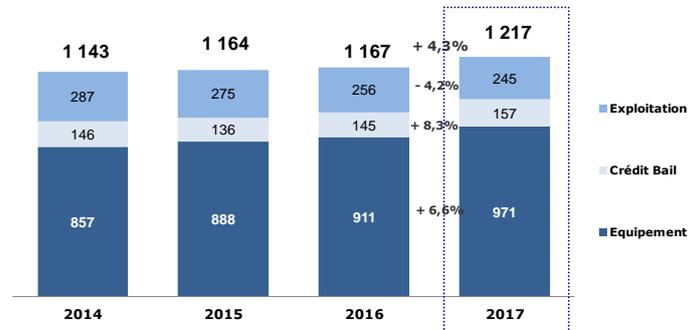
Production Crédit Investissement

Marché des Professionnels et Entreprises



Ce dynamisme de production a favorisé des évolutions soutenues des encours aux Entreprises

qui s'élèvent au total à 1,22 Mds€ à fin décembre. Sur un an, la progression des encours est de +4,3%, dont 6,6% sur le crédit moyen-long terme et -4% sur les crédits court terme, dans un environnement de surliquidités.



(x) A des fins d'analyse les encours de crédit bail portés par Starlease, filiale de Crédit Bail Mobilier du Groupe Crédit du Nord, mais commercialisés par la Banque Rhône-Alpes auprès de ses clients sont ici intégrés à l'encours de crédits bilantiels de la banque.

Au total, l'encours de crédits tous marchés progresse de 7,7% en un an, et dépasse 3.4 Mds€, reflétant la nette contribution de la Banque Rhône-Alpes au financement de l'économie, tant envers ses clients particuliers qu'envers sa clientèle de professionnels et entreprises.

Total Encours de crédits - M€

	2014	2015	2016	2017
Total Encours de crédits - M€	2 928	3 074	3 163	3 406
	+ 0,2 %	+5,0 %	+ 2,9 %	+7,7%

Le rapport Crédit/Dépôts, s'est lui renforcé à 120%, gage d'un bilan sain et d'une action volontariste de financement de l'économie, dans un contexte de fortes liquidités sur les marchés.

EVOLUTIONS FINANCIERES

Les résultats au 31 décembre 2017 sont établis selon les normes comptables françaises comme en 2016. Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2017.

Produit Net Bancaire

(en milliers d'euros)	2017	2016	en %
Intérêts nets et revenus divers	73 531	83 848	- 12,3%
Commissions nettes	63 819	61 867	+ 3,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	137 350	145 715	- 5,7%

La marge nette d'intérêts s'inscrit en fort repli de -12,3%, malgré une progression tonique de crédits. A noter que hors réévaluation des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (+1,56 M€ en 2016 et +0,27 M€ en 2017 avant impôts), la baisse de la marge d'intérêts est de 11%, pâtissant des effets négatifs de l'environnement de taux bas, des renégociations des crédits immobiliers et de la baisse des taux de remplacement des dépôts.

Les commissions nettes sont en progression de 3,2%, en raison de la bonne tenue des commissions de services qui s'inscrivent en hausse de 2,2% hors effets réglementaires. Cette évolution est cohérente avec la croissance des fonds de commerce et la poursuite du développement de la bancassurance. Dans un contexte de marché plus favorable, les commissions financières s'affichent en forte hausse (+13,8%) avec des encours de conservation et des taux de commissionnement en croissance.

Charges d'Exploitation

(en milliers d'euros)	2017	2016	en %
Frais de personnels	-45 017	-46 385	- 3,0%
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-3 111	-3 248	- 4,2%
Services extérieurs et divers	-45 307	-38 119	+ 18,9%
Impôts et Taxes	-2 603	-2 947	- 11,7%
Amortissements	-3 147	-2 610	+ 20,6%
FRAIS GENERAUX	-99 184	-93 309	+ 6,3%

Les frais généraux s'affichent en augmentation (+6,3%) sur 2017, même si une gestion vertueuse des coûts a permis une réduction des charges de personnel de 3,0%, des charges sur loyers de 4,2% et des impôts et taxes de 11,7%. A l'inverse, les autres charges de fonctionnement et amortissements affichent une progression de 20,0%, en lien avec l'augmentation des investissements et coûts informatiques générée par la transformation de la banque et au renforcement des charges de projets réglementaires.

Notons que le montant du CICE qui minore les frais de personnels, s'élève à 766 K€ en 2017 contre 672 K€ en 2016 et a été utilisé conformément à la réglementation.

A fin 2017, la Banque compte 583 collaborateurs inscrits en activité.

Résultat Brut d'Exploitation et Coefficient d'Exploitation

(en milliers d'euros)	2017	2016	en %
Produit Net Bancaire	137 350	145 715	- 5,7%
Frais Généraux	-99 184	-93 309	+ 6,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	38 166	52 405	- 27,2%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	72,2%	64,0%	+ 8,2 pt

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 38,17 M€ et ressort en baisse de -27,2% par rapport à 2016. Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 72,2% contre 64% en 2016, sous le double effet conjugué de baisse des revenus et de charges d'investissements.

Coût du risque

(en milliers d'euros)	2017	2016	en %
Coût du risque	-8 595	-9 329	- 7,9%
Encours de crédits (moyenne annuelle)	3 305 204	3 115 703	+ 6,1%
COÛT DU RISQUE SUR ENCOURS	0,26%	0,30%	- 0,04 pt
Créances douteuses et contentieuses (bilan 31/12)	174 899	197 243	- 11,3%
Provisions globales (bilan 31/12)	94 159	100 765	- 6,6%
TAUX DE COUVERTURE	53,8%	51,1%	+ 2,7 pts

La charge nette du risque⁽¹⁾ de la Banque Rhône-Alpes s'élève à -8,6 M€ au 31 décembre 2017 contre -9,3 M€ au 31 décembre 2016 soit une baisse de 8% entre les deux périodes, alors que les encours de crédit ont fortement progressé. Rapporté au total des crédits consentis par la banque, le coût du risque s'établit ainsi à 0,26 % soit un recul de 4 points de base sur un an.

Sur les marchés du particulier et de l'entreprise, la charge de risque a diminué très significativement par rapport à 2016 grâce à la tendance favorable observée sur les flux de douteux et contentieux, reflétant la qualité du portefeuille et la gestion rigoureuse des conditions d'octroi.

Sur le marché des professionnels, si les encours dégradés ont également fortement diminué, une modification des paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur depuis fin 2013 a requis une augmentation de la couverture de ces encours, et par voie de conséquence une augmentation de la charge de risque sur ce marché.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux a donc cru à 53,8%, tout en s'appliquant à des encours dégradés en baisse de -11%.

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Résultat d'exploitation, impôts sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2017	2016	en %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	38 166	52 405	- 27,2%
Coût du risque	-8 595	-9 329	- 7,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 571	43 076	- 31,4%
Gains ou Perte sur actifs immobilisés	142	3	n.s.
Impôt sur les bénéfices	-9 894	-15 475	- 36,1%
RESULTAT NET	19 819	27 605	- 28,2%

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Banque Rhône-Alpes atteint 29,6 M€ en 2017, en forte baisse de 31,4%.

L'impôt sur les bénéfices s'établit en 2017 à 9,9 M€, en forte baisse de 36%.

Au 31 décembre 2017, le résultat net s'affiche à 19,8 M€, en baisse de 28,2% par rapport à 2016.

Perspectives

L'expansion mondiale devrait se poursuivre en 2018, le commerce mondial ne donnant aucun signe de faiblesse et restant très dynamique.

En Europe, la croissance serait relativement homogène. Les investissements resteraient solides et les ménages continueraient d'abaisser leur épargne de précaution.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre ses achats de titres publics. Dans ce contexte, les taux d'intérêt resteraient très bas dans la zone euro comparativement aux États-Unis.

Le paysage bancaire en France est en complète mutation. Les usages des clients se transforment, la concurrence se renforce avec les fintechs et les néobanques. L'équilibre de l'équation économique, dans un contexte de taux structurellement bas, devient de plus en plus difficile.

Dans ce contexte, la Banque Rhône-Alpes s'évertuera à continuer d'assumer sa différence, mais aussi réaffirmer sa mission au service de la société.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Banque Rhône-Alpes affiche ses ambitions :

- **Être la Banque de ceux qui entreprennent** : nourrir, accompagner et soutenir l'envie d'entreprendre pour donner vie aux projets de ses clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers ;
- **Être une Banque à la bonne distance** : rester sur le terrain, proches de ses clients, à travers les écosystèmes agiles et digitalisés qui s'adaptent à notre époque, associant des agences transformées, des banquiers plus mobiles et des experts à distance, acteurs à part entière du dispositif ;
- **Être une Banque fonctionnant en « circuits courts »** : au cœur des territoires, son organisation régionalisée permet une rapidité de décision et d'action, et une agilité pour expérimenter et s'adapter.

Informations relatives aux délais de paiement et échéancier des dettes fournisseurs :

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	47,2	-45,4		10,1		11,8
Montant au 31/12/2016	8,6	76,8	-	-8,7		76,7

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Rhône-Alpes, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs. En 2017, le traitement des factures de la Banque Rhône-Alpes en France a été en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Banque Rhône-Alpes, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque Rhône-Alpes. La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels ».

Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

Opérations afférentes aux actions

NEANT

Dividendes distribués au cours des 3 dernières années

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2016	29,50 € par action
Exercice 2015	38,52 € par action
Exercice 2014	24,10 € par action

Conventions réglementées

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2016.

Opérations afférentes aux prises de participations

NEANT

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2017, 15 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 26 003,78 euros.

A fin décembre 2017, 3 758 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 7 549 567,3euros.

Le Président du Directoire

Les comptes sociaux

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	12 562 800	12 562 800	12 562 800	12 562 800	12 562 800
Nombre d'actions émises	785 175	785 175	785 175	785 175	785 175
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	160 537	168 412	177 852	181 936	186 782
Produit net bancaire	137 350	145 715	150 790	152 097	151 317
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation ⁽⁴⁾	41 514	52 902	64 483	62 057	70 141
Impôt sur les bénéfices	9 894	15 475	14 096	13 262	12 442
Résultat après impôts, amortissements et provisions	19 819	27 605	30 231	25 703	28 480
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	10 773	23 163	30 245	18 923	19 001
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ^{(3) (4)}	39,44	45,79	61,88	59,82	70,81
Résultat après impôts, amortissements et provisions	25,24	35,16	38,50	32,73	36,27
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	13,72	29,50	38,52	24,10	24,20
PERSONNEL					
Effectifs moyens	543	531	556	567	573
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	26 651	32 133	28 061	28 110	27 421
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	10 025	11 332	11 634	11 405	12 049

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

⁽⁴⁾ Calcul modifié en 2017



Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	34 273,2	29 502,3
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 289 576,1	703 718,4
Opérations avec la clientèle	2.3	3 297 034,7	3 066 946,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	0,1	0,1
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	2 307,1	2 097,9
Parts dans les entreprises liées	2.1	0,0	0,0
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	1 652,8	1 656,4
Immobilisations corporelles	7.1	15 457,4	14 944,4
Autres actifs	3.2	8 537,4	10 068,3
Comptes de régularisation	3.2	25 148,3	20 291,4
TOTAL		4 673 987,1	3 849 226,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	2.3	226 839,5	237 380,4
Engagements de garantie donnés	2.3	314 796,5	296 107,3
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		73,4	0,0
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	2 593 703,2	2 630 453,2



Les comptes sociaux

Bilan individuel au 31 décembre

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	1 592 903,5	894 814,6
Opérations avec la clientèle	2.4	2 856 356,5	2 737 501,1
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	7 240,0	10 021,7
Comptes de régularisation	3.2	36 641,6	35 569,5
Provisions	2.8	23 466,8	24 549,4
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	157 378,7	146 769,8
Capital souscrit		12 562,8	12 562,8
Primes d'émission		62 265,5	62 265,5
Réserves		58 283,0	58 283,0
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		4 448,5	-13 946,0
Résultat de l'exercice		19 819,0	27 604,6
TOTAL		4 673 987,1	3 849 226,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	344 083,4	323 705,2
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	1 547 595,7	1 399 599,5
Engagements reçus sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		63 569,0	64 082,8



Les comptes sociaux

Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		78 032,1	87 145,9
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-11 204,8	-12 583,3
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	66 827,4	74 562,6
Revenus des titres à revenu variable	2.6	0,9	-8,3
<i>Commissions (produits)</i>		72 973,2	69 347,7
<i>Commissions (charges)</i>		-9 154,5	-7 480,9
Net des commissions	3.1	63 818,7	61 866,8
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	6 888,2	9 093,1
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	0,0	0,0
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		1 393,5	1 812,1
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-1 578,6	-1 611,7
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-185,1	200,4
PRODUIT NET BANCAIRE		137 350,1	145 714,6
Frais de personnel	4.1	-45 099,4	-46 385,4
Autres frais administratifs	4.3	-50 937,4	-44 313,9
Dotations aux amortissements		-3 147,1	-2 609,9
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-99 183,8	-93 309,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		38 166,3	52 405,3
Coût du risque	2.8	-8 595,0	-9 328,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 571,2	43 076,5
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	141,8	3,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		29 713,0	43 079,6
Impôt sur les bénéfices	5	-9 894,1	-15 475,0
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	0,0
RESULTAT NET		19 819,0	27 604,6

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2016 :

COMPTES SOCIAUX

Bilan individuel au 31 décembre

Compte de résultat

Référence 2017	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	Référence 2016
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Page 32
Note 1.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	Page 32
Note 1.2	Recours à des estimations et au jugement	Page 32
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 3, 4, 5
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 25
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 1, 2
Note 2.4	Dettes	Notes 10, 11
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 18
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	Note 20
Note 2.7	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés	Note 20
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 9, 16, 22
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 23
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 19
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 7, 8, 14
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 21
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 16
Note 4.3	Autres frais administratifs	Note 21
Note 5	Impôts	Note 24
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 15
Note 6.2	Dettes subordonnées	
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 6, 21
Note 7.2	Emplois, ressources et instruments financiers a terme ventilés selon la durée restant à courir	Notes 1, 2, 3, 10, 11, 13
Note 7.3	Tableau des filiales et participations	

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Banque Rhône-Alpes ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017.

Monnaie de présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Rhône-Alpes, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8, et 4.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 2 Instruments financiers

2.1 Portefeuilles titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Rhône-Alpes a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Rhône-Alpes a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Rhône-Alpes a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2017				31/12/2016			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	4,0	-	4,0	-	4,0	-	4,0
Dépréciations	-	-3,9	-	-3,9	-	-3,9	-	-3,9
Montant net	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽²⁾	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0
⁽¹⁾ Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France				0,0				0,0
⁽²⁾ Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)				0,0				0,0

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Transfert de titres

En 2016 et 2017, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Rhône-Alpes, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Rhône-Alpes, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Rhône-Alpes.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Rhône-Alpes, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	2 307,1	2 114,9
Cotés	-	-
Non cotés	2 307,1	2 114,9
TOTAL BRUT	2 307,1	2 114,9
Dépréciations	-	-17,0
TOTAL NET	2 307,1	2 097,9

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
TOTAL BRUT	0,0	0,0
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	0,0	0,0

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	176 674,9	2 260 700,0	-	2 437 374,9	2 286 658,8
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Options de taux d'intérêts	-	5 749,1	65 000,0	-	70 749,1	132 296,4
Options de change	-	-	-	85 579,2	85 579,2	211 498,0
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	182 423,9	2 325 700,0	85 579,2	2 593 703,2	2 630 453,2

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations fermes		
Opérations sur marchés organisés		
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
Contrats à terme de change	-	-
Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts	2 494 726,1	2 292 364,1
Autres	-	-
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	70 941,9	132 296,4
Options de change	85 579,2	211 498,0
Autres options	-	-
TOTAL	2 651 247,2	2 636 158,4

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Rhône-Alpes de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

Restructurations de prêts et créances

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Banque Rhône-Alpes en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Banque Rhône-Alpes a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Banque Rhône-Alpes accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	17 151,1	12 370,8
Banques centrales	17 122,1	17 131,4
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	34 273,2	29 502,3

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	178 730,8	156 958,0
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	1 108 406,2	545 254,5
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	2 439,1	1 505,9
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3)}	1 289 576,1	703 718,4
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	1 289 576,1	703 718,4
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	963 433,4	608 533,0

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	35 804,8	37 783,2
Autres concours à la clientèle	3 021 607,1	2 761 911,4
Crédits de trésorerie	457 050,9	424 774,0
Crédits à l'exportation	761,0	3 324,0
Crédits d'équipement	671 635,9	634 024,1
Crédits à l'habitat	1 881 662,9	1 692 617,3
Autres crédits à la clientèle	10 496,3	7 171,9
Comptes ordinaires débiteurs	152 658,0	164 366,0
Créances douteuses brutes	174 899,1	197 242,5
Créances rattachées	6 224,6	6 409,3
TOTAL BRUT ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	3 391 193,6	3 167 712,3
Dépréciations	-94 158,9	-100 765,4
TOTAL NET	3 297 034,7	3 066 946,9
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	3 210 069,9	2 964 060,5
- Sociétés et entrepreneurs individuels	1 460 142,7	1 413 866,6
- Particuliers	1 729 847,4	1 526 140,6
- Clientèle financière	-	-
- Autres	20 079,8	24 053,3
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	58 950,3	72 998,9
- Sociétés et entrepreneurs individuels	-	-
- Particuliers	-	-
- Clientèle financière	-	-
- Autres	58 950,3	72 998,9
(3) Dont créances douteuses compromises	115 948,8	124 243,6
- Sociétés et entrepreneurs individuels	-	-
- Particuliers	-	-
- Clientèle financière	-	-
- Autres	115 948,8	124 243,6
(4) Dont créances remises en garantie de passif	1 041 566,0	371 146,9
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	331 944,0	-
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 7,1 millions d'euros au 31/12/2017.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	226 839,5	237 380,4
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	226 839,5	237 380,4
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	115,0	115,0
d'ordre de la clientèle	314 681,5	295 992,3
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	314 796,5	296 107,3
TOTAL	541 636,0	533 487,7
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	167 162,5	157 362,4

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	40 317,7	26 110,8
Dettes rattachées	0,3	0,0
SOUS-TOTAL	40 318,0	26 110,9
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	1 552 097,9	868 070,5
Dettes rattachées	487,5	633,2
SOUS-TOTAL	1 552 585,4	868 703,8
TOTAL ⁽¹⁾	1 592 903,5	894 814,6
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	1 588 799,1	889 665,8

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	625 523,4	632 769,2
A terme	184 200,2	178 383,0
SOUS-TOTAL	809 723,6	811 152,2
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	1 052 640,9	920 413,8
Particuliers	509 446,3	445 928,2
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	71 479,4	59 912,4
SOUS-TOTAL	1 633 566,7	1 426 254,4
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	374 709,2	460 271,6
Particuliers ⁽¹⁾	2 699,3	3 494,8
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	31 488,5	33 302,8
SOUS-TOTAL	408 896,9	497 069,2
Dettes rattachées	4 169,3	3 025,4
TOTAL	2 856 356,5	2 737 501,1
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL ⁽²⁾	2 856 356,5	2 737 501,1
⁽¹⁾ Dont dépôts de garantie	163,6	143,4
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont

amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0
<i>Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre</i>	0,0	0,0

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	344 083,4	323 705,2
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	1 547 595,7	1 399 599,5
TOTAL	1 891 679,1	1 723 304,7
<i>(1) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	344 083,4	323 705,2
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	115,0	115,0

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par

ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	3 114,4	-1 173,8	1 940,6	2 974,6	-2 233,0	741,6
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	3 114,4	-1 173,8	1 940,6	2 974,6	-2 233,0	741,6
Titres et valeurs reçus en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	73 159,0	-10 031,0	63 128,0	82 468,0	-10 306,8	72 161,3
Créances commerciales	567,6	0,0	567,6	642,0	0,0	642,0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	65 696,7	0,0	65 696,7	74 334,3	0,0	74 334,3
Comptes ordinaires débiteurs	6 894,8	0,0	6 894,8	7 491,7	0,0	7 491,7
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-5 946,9	-5 946,9	0,0	-6 160,7	-6 160,7
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-4 084,1	-4 084,1	0,0	-4 146,0	-4 146,0
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	-43,5	-43,5
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	1 758,7	0,0	1 758,7	1 703,3	0,0	1 703,3
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	78 032,1	-11 204,8	66 827,4	87 145,9	-12 583,3	74 562,6

⁽¹⁾ Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédits de trésorerie	12 183,4	13 626,0
Crédits à l'exportation	21,4	25,8
Crédits d'équipement	13 740,9	15 797,6
Crédits à l'habitat	36 997,3	42 095,2
Autres crédits à la clientèle	2 753,6	2 789,7
TOTAL	65 696,7	74 334,3

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.6 Revenus des titres à revenu variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	0,9	-8,3
TOTAL	0,9	-8,3
<i>(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées</i>	0,0	0,0

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	5 450,8	7 588,0
Résultat net des opérations de change	1 437,4	1 505,2
SOUS-TOTAL	6 888,2	9 093,3
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,00	0,00
TOTAL NET	6 888,2	9 093,3

Les comptes sociaux

2.8 Dépréciations et provisions

2.8.1 Dépréciations

Principes comptables

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Dépréciation d'actifs

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7). Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Rhône-Alpes a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Provisionnement statistique

Description et principes de fonctionnement du modèle

Le Groupe Crédit du Nord a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- Crédits Immobiliers des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Revolving des Particuliers
- Crédits à la Consommation des Particuliers
- Comptes courants et découverts des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Moyen/Long Terme des Professionnels et SCI
- Crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux). Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- la probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2.

Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance. Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

Les paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement statistique sont mis à jour deux fois par an pour tenir compte des tendances récentes en matière de recouvrement.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique

« Gains nets sur actifs immobilisés ».



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	94 158,9	100 765,4
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	94 158,9	100 765,4
Dépréciation de titres	3,9	20,9
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	94 162,8	100 786,3

⁽¹⁾ La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	15 806,1	8 370,7	0,0	-12 769,5	0,0	0,0	0,0	11 407,3
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	84 959,3	21 784,8	0,0	-23 992,5	0,0	0,0	0,0	82 751,5
TOTAL	100 765,4	30 155,5	0,0	-36 762,1	0,0	0,0	0,0	94 158,9

2.8.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de

façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Rhône-Alpes estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de compte de résultat correspondantes.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	4 925,6	6 276,3
Provisions sectorielles et autres	8 680,0	7 741,4
Provisions pour risques et charges	4 274,5	4 592,0
STOCK DE PROVISIONS ⁽¹⁾	17 880,1	18 609,7

⁽¹⁾ La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	6 276,3	1 287,3	- -	-2 638,0	-	-	-	4 925,6
Provisions sectorielles et autres ^(*)	7 741,4	1 268,6	- -	-330,0	-	-	-	8 680,0
Provisions pour litiges avec la clientèle	1 590,5	423,5	12,7 -	-	-	-	-	2 026,8
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	- -	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	3 001,4	-	- -	-180,7	-573,0	-	-	2 247,7
TOTAL	18 609,7	2 979,5	12,7 -	-3 148,7	-573,0	-	-	17 880,1

^(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

^(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les dotations nettes s'élèvent à + 270 milliers d'euros en 2017 (cf. note 2.8.3).

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Rhône-Alpes des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Rhône-Alpes font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base

des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	46 916,6	64 156,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	71 242,8	49 489,7
Ancienneté de plus de 10 ans	42 501,1	43 330,3
SOUS-TOTAL	160 660,5	156 976,5
Comptes d'épargne-logement (CEL)	16 046,8	16 312,4
TOTAL	176 707,4	173 288,9

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté de moins de 4 ans	66,9	110,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	337,1	581,2
Ancienneté de plus de 10 ans	19,2	36,4
TOTAL	423,2	727,9

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	160,0	156,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	230,0	160,0
Ancienneté de plus de 10 ans	1 320,0	1 664,0
SOUS-TOTAL	1 710,0	1 980,7
Comptes d'épargne-logement (CEL)	30,0	23,0
Prêts tirés	10,0	20,0
TOTAL	1 750,0	2 023,6

⁽¹⁾ Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et

représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Rhône-Alpes des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.8.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et

provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-32 723,1	-28 224,8
Pertes non couvertes	-3 220,1	-4 654,4
Pertes couvertes	-12 536,9	-11 639,1
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	39 732,4	34 822,1
Récupérations sur créances amorties	640,9	191,4
SOUS-TOTAL	-8 106,7	-9 504,8
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-423,5	-
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-243,1	-24,1
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-25,0
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	178,4	225,0
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	-488,3	175,9
TOTAL	-8 595,0	-9 328,9



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les

dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession	-	0,6
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	17,0	2,5
Plus et moins-values sur immobilisation	124,8	-
TOTAL	141,8	3,1

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

La Banque Rhône-Alpes enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les

droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	803,3	-	803,3	387,1	-	387,1
Opérations avec la clientèle	25 190,2	-	25 190,2	24 650,9	-	24 650,9
Opérations sur titres	8 724,4	-	8 724,4	7 512,9	-1,4	7 511,4
Opérations de change	118,5	-	118,5	139,0	-	139,0
Engagements de financement et de garantie	3 045,1	-2 721,9	323,2	3 097,9	-1 827,9	1 270,0
Prestations de services et autres	35 091,6	-6 432,6	28 659,0	33 559,9	-5 651,6	27 908,3
TOTAL NET	72 973,2	-9 154,5	63 818,7	69 347,7	-7 480,9	61 866,8

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	8 048,4	8 468,4
Primes sur instruments conditionnels achetés	488,8	1 597,0
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0,1	2,9
Autres emplois divers	-	-
SOUS-TOTAL	8 537,4	10 068,3
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 241,8	132,1
Produits à recevoir	13 491,9	11 707,6
Autres comptes de régularisation	10 414,6	8 451,7
SOUS-TOTAL	25 148,3	20 291,4
TOTAL ⁽¹⁾	33 685,7	30 359,7

⁽¹⁾ Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Créditeurs divers	7 229,5	8 996,7
Primes sur instruments dérivés vendus	10,5	1 025,0
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	-	-
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	7 240,0	10 021,7
Comptes de régularisation		
Charges à payer	27 061,5	27 101,8
Impôts différés	1 813,1	0,0
Produits constatés d'avance	4 683,6	4 794,0
Autres comptes de régularisation	3 083,3	3 673,7
SOUS-TOTAL	36 641,6	35 569,5
TOTAL ⁽¹⁾	43 881,6	45 591,2

⁽¹⁾ Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations du personnel	-26 962,8	-27 234,0
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-5 992,5	-5 445,6
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-4 604,8	-4 380,0
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	1 282,9	-1 112,6
Autres charges sociales et fiscales	-4 214,0	-3 974,0
Participation, intéressement et abondements	-4 608,2	-4 239,2
<i>Dont intéressement</i>	-2 891,4	-2 153,9
<i>Dont participation</i>	-650,5	-1 475,2
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	-45 099,4	-46 385,4

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1154 milliers d'euros en 2017.

	2017	2016
Effectif inscrit au 31 décembre	593,0	598,0
Effectif moyen du personnel en activité	543,3	531,0
- Effectif Cadres	341,8	308,0
- Effectif Techniciens	201,5	223,0

4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur avantages au personnel	5 186,2	-	484,2	-	-	-932,3	-	4 738,2

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Rhône-Alpes se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Rhône-Alpes sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Rhône-Alpes s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Rhône-Alpes se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Rhône-Alpes regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

B.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
A - Valeur actualisée des engagements financés	8 083,0	9 228,2
B - Juste valeur des actifs de financement	-9 220,6	-9 262,2
C = A + B Solde des régimes financés	-1 137,7	-33,9
D - Valeur actualisée des engagements non financés	490,9	505,8
E - Effet du plafonnement d'actif	0,0	33,9
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	-646,7	505,8

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

B.2 Composantes du coût des prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services de l'année y compris charges sociales	470,1	500,5
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	-855,5
Effet des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	-13,1	64,1
Transfert d'actifs non reconnus	0,0	0,0
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	0,0	0,0
A - Composantes reconnues en résultat	457,1	-290,9
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	-280,3	-174,2
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-43,1	0,0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-1 079,7	788,2
Ecarts actuariels d'expérience	-154,6	92,5
Effet du plafonnement d'actifs	-34,4	33,9
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 592,1	740,4
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	-1 135,0	449,5

⁽¹⁾ Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

B.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	9 756,9	9 529,5
Coût des services de l'année y compris charges sociales	470,1	500,5
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	-855,5
Effets des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	116,1	196,1
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-43,1	0,0
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-1 079,7	788,2
Ecarts actuariels d'expérience	-154,6	92,5
Conversion en devises	0,0	0,0
Prestations servies	-468,8	-494,3
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	8 597,0	9 756,9

B.3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (actifs du régime et actifs distincts)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	9 262,2	5 453,9
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	129,7	109,1
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	0,0	0,0
Ecarts actuariels liés aux actifs	280,3	174,2
Conversion en devises	0,0	0,0
Cotisations salariales	0,0	0,0
Cotisations patronales	0,0	4 000,0
Prestations servies	-451,5	-475,0
Modifications du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts, liquidations et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	9 220,6	9 262,2

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

B.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

B.4.1 Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs du régime se compose à 64% en Obligations, 23% en Actions, 13% en Autres.

Le régime présente un taux de couverture de 107%.

B.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs des régimes	410,0	283,3
Actifs distincts	0,0	0,0

B.5 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'escompte	1,4%	1,4%
Taux d'inflation long terme	1,7%	1,6%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Avant 30 ans	Cadres : 2.70% - Non Cadres : 2.70%	3,5%
30-50 ans	Cadres : 1.9%-1.5% - Non Cadres : 1.9%-1.5%	3,5%
A partir de 50 ans	Cadres : 0.70% - Non Cadres : 0.70%	3,5%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	18,3	17,4
Duration (en années)	13,2	13,6

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0.0% à 3 ans ; 0,4% à 5 ans ; 1,1% à 10 ans ; 1,5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la durée du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1,4% à 3 ans ; 1,4% à 4-5 ans ; 1,6% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

B.5.1 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2017	31/12/2016
Variation de + 0,5 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-6,3%	-6,1%
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	7,2%	0,4%
Variation de + 0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6,7%	7,2%

4.2.2 Autres avantages à long terme

Principes comptables

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice

pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages

postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes	-2 602,6	-2 946,9
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-3 111,0	-3 247,9
Services extérieurs et divers	-46 360,5	-39 439,4
Charges refacturées à des tiers	1 136,6	1 320,2
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-48 334,8	-41 367,1
TOTAL	-50 937,4	-44 313,9

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	51,0	60,5	0,0	0,0	37,0	36,5
Services Autres que la Certification des Comptes	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La Banque Rhône-Alpes fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

Lors de cessions de titres de participation relevant du régime du long terme à 0%, la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% dans la détermination du résultat fiscal aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

Impôt différé

La Banque Rhône-Alpes utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charge fiscale courante	-7 064,8	-12 002,9
Charge fiscale différée	-2 829,2	-3 472,0
TOTAL	-9 894,1	-15 475,0

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	29 713,0	43 079,6
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,0 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % uniquement en 2015)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-0,39%	-0,08%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00%	0,00%
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00%	0,00%
Redressement fiscal	0,00%	0,00%
Divers	-0,74%	1,57%
Taux effectif d'imposition	33,30%	35,92%

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 6 Capitaux propres

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres	
			légales	statutaires	autres					
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	12 562,8	62 265,5	1 256,3	-	58 600,0	-	20,5	30 231,0	-	164 936,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2016	-	-	-	-	-	-	-14,0	-30 231,0	-	-30 244,9
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	27 604,6	-	27 604,6
Autres Mouvements ⁽²⁾	-	-	-	-	-1 573,3	-	-13 952,6	-	-	-15 525,8
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	12 562,8	62 265,5	1 256,3	-	57 026,7	-	-13 946,0	27 604,6	-	146 769,8
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2017 ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	18 394,5	-27 604,6	-	-9 210,1
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	19 819,0	-	19 819,0
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	12 562,8	62 265,5	1 256,3	-	57 026,7	-	4 448,5	19 819,0	-	157 378,7

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, le capital social de la Banque Rhône-Alpes, entièrement libéré, s'élève à 12.562.800 euros et se compose de 785.175 actions de 16 euros de nominal.

⁽²⁾ Attribution aux actionnaires, à titre d'acompte sur dividendes : 14,0 millions d'euros et changement de méthode comptable relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires à hauteur de 1,6 millions d'euros nets d'impôts.

⁽³⁾ Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 23,2 millions d'euros (dont acompte versé en novembre 2016 : 14,0 millions d'euros).

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Banque Rhône-Alpes et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Banque Rhône-Alpes.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19.818.951,48 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 4.448.460,35 euros, forme un total distribuable de 24.267.411,83 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 10.772.601,00 euros. Le dividende par action s'élève à 13,72 euros ;
- affectation d'une somme de 13.494.810,83 euros au report à nouveau.



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

NOTE 7 Autres informations

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Rhône-Alpes a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second oeuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.1 Détail des immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 ⁽¹⁾	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	444,9	21,4	-	-2,8	463,4	-383,8	79,6
Autres	1 622,1	-	-	-	1 622,1	-48,8	1 573,2
SOUS-TOTAL	2 066,9	21,4	0,0	-2,8	2 085,5	-432,7	1 652,8
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	10 563,6	742,8	-259,7	-	11 046,7	-7 743,8	3 302,8
Autres	38 444,5	2 947,6	-	-396,7	40 995,3	-28 850,1	12 145,2
SOUS-TOTAL	49 008,1	3 690,3	-259,7	-396,7	52 042,0	-36 593,9	15 448,1
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	21,2	-	-	-	21,2	-11,9	9,3
Autres	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	21,2	0,0	0,0	0,0	21,2	-11,9	9,3
TOTAL	51 096,2	3 711,7	-	-399,5	54 148,7	-37 038,4	17 110,2

⁽¹⁾ Détail des amortissements et dépréciations :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2016	-	-352,7	-57,8	-6 891,8	-27 181,2	-11,9	-34 495,4
Dotations aux amortissements	-	-33,9	9,0	-497,8	-2 006,2	-	-2 528,9
Amortissements afférents aux éléments	-	2,8	-9,0	-	337,3	-	331,1
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-618,1	-	-	-618,1
Reprises de dépréciations	-	-	9,0	-	-	-	9,0
Autres mouvements	-	-	-	263,9	-	-	263,9
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0,0	-383,8	-48,8	-7 743,8	-28 850,1	-11,9	-37 038,4

^(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »



Les comptes sociaux

Annexe aux comptes individuels

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que

les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	0,6
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	17,0	2,5
SOUS-TOTAL	17,0	3,1
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	136,6	-
Moins-values de cession	-11,9	-
SOUS-TOTAL	124,8	0,0
TOTAL	141,8	3,1

7.2 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	504 476,1	-	90 000,0	695 100,0	1 289 576,1
Opérations avec la clientèle	407 866,6	335 126,5	1 276 251,1	1 277 790,5	3 297 034,7
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	912 342,7	335 126,5	1 366 251,1	1 972 890,5	4 586 610,8
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	54 591,1	373 448,7	549 763,6	615 100,0	1 592 903,5
Opérations avec la clientèle	2 585 666,6	84 082,8	186 607,1	0,0	2 856 356,5
Dettes représentées par un titre	0,0	-	-	-	0,0
TOTAL	2 640 257,7	457 531,6	736 370,8	615 100,0	4 449 260,0
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	16 196,9	50 496,3	18 886,0	-	85 579,2
Opérations de macrocouverture	40 000,0	431 200,0	884 300,0	970 200,0	2 325 700,0
Opérations de gestion de positions	13 433,5	35 594,0	117 773,9	15 622,4	182 423,9
TOTAL	69 630,5	517 290,3	1 020 960,0	985 822,4	2 593 703,2

Annexe aux comptes annuels

Note sur les risques

Risque de liquidité

Les exigences de liquidité sont désormais calculées et respectées au niveau du groupe consolidé Crédit du Nord dans le cadre du calcul du LCR.

Risque de transformation

Ce risque peut se mesurer au travers du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes qui permet de s'assurer que les ressources à plus de cinq ans représentent au moins 60 % des emplois à plus de cinq ans.

La suppression du coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources longues.

Risque de taux

Le risque de taux représente la sensibilité du bilan de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). Toutes les opérations de couverture sont réalisées auprès du Crédit du Nord.

La Banque Rhône-Alpes bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

Risque de change

Le risque de change est limité aux encaisses en devises dans les agences.

Les autres opérations en devises réalisées pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées auprès du Crédit du Nord de manière à neutraliser le risque de change.

Risque sur instruments financiers à terme

La Banque Rhône-Alpes utilise les instruments financiers à terme dans deux optiques différentes :

- d'une part, elle propose à une clientèle soigneusement sélectionnée des instruments de garantie de taux ou de couverture du risque de taux. De telles opérations sont strictement adossées par la Banque Rhône-Alpes auprès du Crédit du Nord, de manière à annuler chez celle-ci tout risque de taux sur ces positions et à réaliser une marge de commercialisation. Des règles ont été élaborées pour l'utilisation de ce type d'opérations.
- d'autre part, elle effectue une couverture du risque de taux de ses propres positions actif/passif par des instruments de couverture auprès du Crédit du Nord (voir ci-dessus : risque de taux).

Annexe aux comptes annuels

Note sur la Responsabilité Sociale et Environnementale

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport annuel, des informations «sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité» a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite «Grenelle 2» portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 («l'Article 225») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale.

Compte tenu de l'organisation, du mode de fonctionnement et du mode de gouvernance du Groupe Crédit du Nord, la Banque Rhône-Alpes et Crédit du Nord ont pris la décision de regrouper ces informations dans le Document de Référence du Crédit du Nord qui est consultable sur son site internet <https://www.credit-du-nord.fr>

Les Rapports des Commissaires aux Comptes

[Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels](#)

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées](#)

BANQUE RHÔNE-ALPES

Société Anonyme

20-22 boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

BBM & ASSOCIES
La Tuilerie
2-4 rue Paul Valérien-Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

BANQUE RHÔNE-ALPES

Société Anonyme
20-22 boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BANQUE RHÔNE-ALPES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE RHÔNE-ALPES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises

(Note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les prêts et créances sur la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la société à une perte potentielle si son client, ou sa contrepartie, s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier ou sur la base de portefeuilles homogènes d'instruments financiers s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement.

La société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau de dépréciation sur les créances individuelles et sur les groupes d'actifs homogènes. La direction des risques a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l'évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut pour les encours sains et la perte en cas de défaut pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par la société et de la conjoncture actuelle, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises constitue un point clé de l'audit.

BANQUE RHÔNE-ALPES

Société Anonyme

20-22 boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

BBM & ASSOCIES
La Tuilerie
2-4 rue Paul Valérien-Perrin
38170 SEYSSINET-PARISSET

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

BANQUE RHÔNE-ALPES

Société Anonyme
20-22 boulevard Edouard Rey
38000 GRENOBLE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BANQUE RHÔNE-ALPES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 18 avril 2018

Les commissaires aux comptes

BBM & ASSOCIÉS

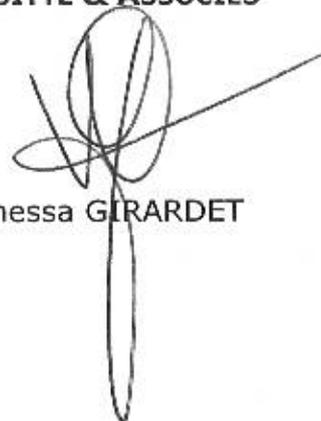


Eric BACCI



Franck SERRATRICE

DELOITTE & ASSOCIÉS



Vanessa GIRARDET

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations et des hypothèses et paramètres ayant servi de base à cette évaluation,
- examiner le dispositif de détection des contreparties entreprises présentant une situation financière fragilisée ou en défaut,
- analyser les méthodologies de provisionnement utilisées sur des groupes d'actifs homogènes,
- apprécier les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels et sur des groupes d'actifs homogènes,
- prendre connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations,
- vérifier que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail

(Note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à un risque de crédit sur la clientèle de détail qui regroupe les marchés des particuliers et des professionnels. Comme précisé en note 2.8 "Dépréciations et provisions", les dépréciations sur les encours douteux de ces marchés sont déterminées selon les principes suivants :

- Selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels : pour les encours couverts par la méthode statistique, certains paramètres utilisés dans ce modèle reposent sur des estimations de la direction, notamment la durée retenue pour l'observation des historiques de recouvrement.
- Selon une analyse à dire d'expert, pour les encours les plus significatifs dépassant ces seuils : pour les encours dont les dépréciations sont déterminées à dire d'expert, la direction a eu recours à son jugement pour déterminer ces dépréciations.

En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer des dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :

- comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode ainsi que les évolutions méthodologiques apportées à cette méthode au cours de l'exercice 2017,
- prendre connaissance des paramètres, retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et vérifier que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation,
- apprécier la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode.

Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :

- pris connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations,
- examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE RHÔNE-ALPES par l'assemblée générale du 1er octobre 1991, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, et du 9 mai 1995 pour le cabinet BBM & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2017, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BBM & ASSOCIES dans la 23^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Seyssinet-Pariset et Lyon, le 18 avril 2018

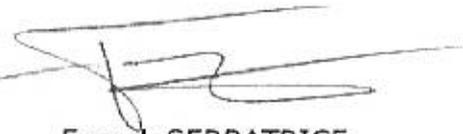
Les commissaires aux comptes

BBM & ASSOCIÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS



Eric BACCI



Franck SERRATRICE



Vanessa GIRARDET

Banque Rhône-Alpes

